

Procès-verbal  
de la séance de la directrice générale  
de la Commission scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC  
LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 1<sup>er</sup> juin 2020

Procès-verbal de la séance de la directrice générale de la Commission scolaire des Sommets tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020 à 13 h 15, au centre administratif de la Commission scolaire des Sommets.

**PRÉSENCES**

Édith Pelletier, directrice générale  
Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications (en télétravail)  
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles  
Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives  
Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines  
Josée Banville, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire  
Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles  
Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique et du transport scolaire

**ABSENCE**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 13 H 15**

La directrice générale, Édith Pelletier, constate le quorum et ouvre la séance.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
19 MAI 2020.**

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2020 est approuvé.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La directrice générale, Édith Pelletier adopte l'ordre du jour.

**CHANGEMENT AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE  
SOUTIEN EHDAA DU 20 AOÛT 2019**

La directrice du Service des ressources humaines, Chantal Larouche, présente une proposition de modification au plan d'effectifs du personnel de soutien EHDAA 2019-2020, tel que déposé.

**Autorisation de la directrice générale**

SDG-2020-010

La directrice générale autorise la modification du plan d'effectifs du personnel de soutien EHDAA 2019-2020 adopté le 20 août 2019 (CC-2019-89).

Procès-verbal  
de la séance de la directrice générale  
de la Commission scolaire des Sommets

**AMENDEMENT À LA POLITIQUE RELATIVE À L'OCTROI DE CONGÉS  
SANS TRAITEMENT POUR DES MOTIFS HUMANITAIRES OU DES  
RAISONS EXCEPTIONNELLES - ADOPTION**

CONSIDÉRANT que la Politique relative à l'octroi de congés sans traitement pour des motifs humanitaires ou des raisons exceptionnelles a été adoptée le 25 juin 2019;

CONSIDÉRANT que le Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs a été adopté le 26 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs a préséance sur la Politique relative à l'octroi de congés sans traitement pour des motifs humanitaires ou des raisons exceptionnelles;

CONSIDÉRANT que le Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs doit être respecté;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé à la consultation des instances concernées;

CONSIDÉRANT que la majorité des instances consultées sont en accord avec l'amendement à la Politique relative à l'octroi de congés sans traitement pour des motifs humanitaires ou des raisons exceptionnelles;

CONSIDÉRANT que les suggestions de modifications de ces instances ont été prises en considération;

**Autorisation de la directrice générale**

SDG-2020-011

La directrice générale adopte la Politique relative à l'octroi de congés sans traitement pour des motifs humanitaires ou des raisons exceptionnelles, tel que déposé.

La politique amendée entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

**OCTROIS DE CONTRATS**

**Octroi d'un contrat – Réfection des planchers et divers travaux – École Masson à Danville**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des planchers et divers travaux ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder à l'octroi du contrat dans le meilleur délai possible;

CONSIDÉRANT que Les Constructions Gouin Enr. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Cimaise;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c C 65-1);

Procès-verbal  
de la séance de la directrice générale  
de la Commission scolaire des Sommets

**Autorisation de la directrice générale**

SDG-2020-012

La directrice générale autorise :

- L'octroi du contrat à Les Constructions Gouin Enr. pour la somme de 227 542,27 \$ (excluant les taxes).

**Octroi d'un contrat – Réfection des toitures et correction du réseau drainage pluvial intérieur – École secondaire du Tournesol à Windsor**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des toitures et correction du réseau drainage pluvial intérieur;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder à l'octroi du contrat dans le meilleur délai possible;

CONSIDÉRANT que Toitures Sherbrooke Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Cimaise;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c C 65-1);

**Autorisation de la directrice générale**

SDG-2020-013

La directrice générale autorise :

- L'octroi du contrat à Toitures Sherbrooke Inc. pour la somme de 650 000 \$ (excluant les taxes).

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 13 H 30**

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

La directrice générale, Édith Pelletier propose la levée de la séance.

---

La directrice générale

---

La secrétaire générale